


 AMBASSADE
 LÉGATION DE SUISSE
 AU PAKISTAN

KARACHI, le 31 août 1962

Référence: J.11.10 - ST/pe
ad a.632.Karachi - DX/hz

A la Division des Affaires administratives
du Département politique fédéral

B e r n e

Islamabad

Monsieur le Ministre,

| | | | | | | |
|-------------|----|---------|--|--|--|-----|
| SA | DX | | | | | 3/4 |
| Date | 69 | | | | | |
| Visa | | | | | | |
| EPO | | - 19.02 | | | | |
| 632 Karachi | | | | | | |

Lors de mon dernier entretien avec vous, vous m'avez demandé de vous faire rapport sur la question d'Islamabad. J'ai donc l'honneur de vous communiquer ce qui suit:

1) Souvent, l'état d'avancement des travaux entrepris par le gouvernement dans l'aire de la nouvelle capitale pakistanaise a été mis en doute. J'espère que le document ci-joint, publié par la "Capital Development Authority" (CDA), apportera la clarté désirable sur ce point. Son contenu confirme du reste ce qu'à plusieurs reprises j'ai rapporté sur la question. Islamabad deviendra une réalité: c'est un fait. Du point de vue politique générale, on peut même admettre sans trop de risque de se tromper que le Président Ayub Khan userait de son droit constitutionnel de veto si, d'aventure, le Parlement parvenait à réunir la majorité voulue pour proposer l'amendement de la nouvelle Constitution en ce qui concerne le lieu de la nouvelle capitale. Certains de mes collègues vont même plus loin en estimant que l'évolution du Pakistan, tout en se démocratisant progressivement, continuera à être influencée par feu le régime de la loi martiale même si le Maréchal Ayub Khan devait céder la place à un successeur qui, comme lui, ne pourrait que sortir des rangs de l'Armée, celle-ci ne tolérant guère le retour des anciens politiciens aux leviers de commande.

hwn



- 2 -

Il se pourrait que nous soyons par conséquent appelés à nous installer à Islamabad plus tôt que nous le pensons.

Le parallèle que l'on cherche à établir trop souvent entre Brasilia et Islamabad repose sur une appréciation qui ne correspond guère à la situation pakistanaise, fort différente de celle du Brésil. A l'exception du Ministère des affaires extérieures et de certaines branches de l'administration centrale qui subsistent ici, l'ensemble des ministères est installé à Rawalpindi depuis 1959. Rawalpindi, distant d'Islamabad d'une trentaine de kilomètres, deviendra le faubourg de la nouvelle capitale du Pakistan. Ancienne ville de cantonnements militaires, Rawalpindi n'offre aucun confort à l'administration centrale qui s'y trouve très à l'étroit et dont les fonctionnaires - même les ministres - sont logés d'une façon précaire. Alors que les Brésiliens ne désirent pas quitter Rio de Janeiro, les Pakistanais installés à Rawalpindi ont hâte de prendre leurs nouveaux quartiers. Il est vrai que les milieux économiques demeurés à Karachi, seul grand port, voient avec regret le moment où, comme les diplomates actuellement, ils devront couvrir l'700 km pour atteindre les services du gouvernement central. Il est donc naturel et humain qu'ils soient opposés à ce transport, puisque, de toute évidence ils devront maintenir leur organisation dans ce qui deviendra la métropole commerciale du pays. Par voie de conséquence, nous serons tenus d'y entretenir à tout le moins une représentation consulaire; cela sera d'autant plus nécessaire que la majorité de notre colonie, qui compte aujourd'hui 193 immatriculés (31.12.61: 178) est concentrée à Karachi et qu'il ne sera guère possible de lui demander de faire le déplacement à Rawalpindi lorsqu'elle sollicitera les services de la section économique et consulaire de l'Ambassade.

On prête, par ailleurs, l'intention au nouveau ministre des affaires extérieures de transférer prochainement à Rawalpindi une partie des services de son ministère pour accélérer le mouvement, qui reprendraient, au siège provisoire du gouvernement, les places laissées vacantes par d'autres services administratifs centraux qui s'installeraient dans les constructions en cours d'exécution à Islamabad.

- 3 -

2) En reprenant contact avec le Ministère des affaires extérieures et à l'occasion de ma visite au "Foreign Secretary", je n'ai pas manqué de lui dire que la rigueur des conditions imposées par la CDA (délai du 1er septembre 1962 - délai pour la construction - prix du terrain, etc., etc.) avait choqué l'administration centrale suisse. L'Ambassadeur Dehlavi m'a répondu que le ministère s'était efforcé et s'efforcerait encore de soutenir le point de vue des missions diplomatiques pour que toutes les opérations se déroulent harmonieusement et conformément aux intérêts exprimés. J'ai toutefois recueilli l'impression que le Ministère des Affaires extérieures n'avait pas beaucoup de poids dans ses interventions auprès de la CDA qui a reçu une mission bien définie et compte l'exécuter coûte que coûte dans les meilleurs délais.

D'ailleurs, et ainsi que j'ai eu l'occasion de m'en ouvrir verbalement à vous, la solidarité des chefs de mission dans cette affaire pourtant fort importante s'est révélée inexistante, en dehors des réunions que nous avons tenues sous la présidence du doyen, l'Ambassadeur d'Irak. Ceux d'entre nous qui étaient les plus opposés au projet du transfert de la capitale en raison de ses fâcheuses conséquences pour le corps diplomatique (USA - Inde - URSS - GB) n'ont rien eu de plus pressé que d'agir individuellement pour s'efforcer, à l'insu de leurs collègues, d'obtenir les meilleures parcelles. C'était d'ailleurs à prévoir et je m'en étais déjà ouvert à Monsieur Frochaux, lors de notre visite commune à Islamabad au début d'avril. Les autorités pakistanaises n'ont-elles pas toujours déclaré que ceux qui paieraient les premiers seraient les mieux servis. A ce sujet, je me permets de vous renvoyer à mon rapport urgent du 26 février et à ma communication du 24 mars 1962.

A noter encore que l'autorité du doyen, de religion musulmane, est sans effet lorsqu'il entreprend une démarche auprès des autorités pakistanaises au nom du corps diplomatique, car il ne va certainement pas adopter une attitude qui pourrait en quoi que ce soit déplaire à ses frères en religion. Il n'y a donc rien à espérer de ce côté-là.

- 4 -

3) Une nouvelle démarche du doyen en date du 30 juillet dernier à l'effet d'obtenir une nouvelle fois la prorogation du délai expirant au 1er septembre 1962 est jusqu'ici restée sans réponse. Dans l'espoir de ladite réponse, M. Bruggmann avait estimé préférable d'attendre pour poser, aux autorités pakistanaises, les trois questions soulevées dans votre communication du 19 juillet dernier dont deux d'ailleurs ont déjà reçu une réponse (cf. lettre de l'Ambassade du 31.7.62) de la part de cette mission.

A ce dernier propos, je voudrais, à l'intention de Monsieur Deslex qui me l'a demandé avant mon départ de Suisse, préciser qu'en stipulant que la construction devra couvrir une superficie égale à la moitié de celle des parcelles achetées, la CDA entend que la surface construite des étages additionnés ("Bodenfläche des Gebäudes auf sämtlichen Stockwerken" selon la lettre du 31.7.62, première page in fine) devra représenter 50% de la superficie du terrain alloué. En d'autres termes et en admettant que la superficie du terrain soit de 5000 m², la surface occupée par les bâtiments devra être de 2500 m² s'ils sont construits sur un seul étage, de 1250 m² s'ils sont édifiés sur deux étages, etc.

En l'absence donc d'une réponse à la dernière démarche de notre doyen et pour me conformer en temps voulu à votre instruction du 19 juillet, j'ai remis en date du 30 de ce mois une note au Ministère des Affaires extérieures précisant, entre autres, que:

- pour des raisons budgétaires, il ne sera ^{pas} possible que la Suisse se conforme au délai du 1er septembre 1962, dont l'Ambassade est par ailleurs chargée de solliciter une nouvelle fois l'extension au 31 mars 1963;
- pour permettre aux autorités suisses de décider de la superficie définitive du terrain dont elles auront besoin et, partant, de déterminer concrètement les 10% à payer, la CDA devrait, au préalable, indiquer les dimensions exactes des parcelles qu'il est prévu de réserver à la Suisse.

*Je l'ai compris depuis
longtemps! Mais si
vous avez mis à nu
"Bodenfläche" totale
de 1000 m², c'est un
maxi pour moi. Or nous
savons nous contenter de
2000 m².
C'est la même chose que
Karachi, comparé au
de quoi il s'agit! A*

- 5 -

J'espère que la note en question, dont je vous remets un double sous ce pli, aura l'effet escompté, tout au moins en ce qui concerne le point soulevé en second lieu. Je ne pense par contre pas que le délai du 1er septembre soit reporté à une date ultérieure. D'ailleurs, cela ne changerait rien à la situation et, comme vous le releviez vous-même en écrivant le 19 juillet, le fait de ne pas pouvoir observer le délai en cause ne dispenserait pas la CDA de mettre des parcelles à disposition des missions qui n'en auraient pas encore acquises.

4) D'après les informations recueillies depuis mon retour auprès de ceux de mes collègues dont j'avais de bonnes raisons de penser qu'ils n'étaient pas en mesure de respecter la date - témoin du 1er septembre (Autriche - Suède - France - Italie - Brésil - Argentine - Turquie), il semblerait que seuls 8 pays auraient versé les acomptes voulus ou même davantage afin de pouvoir choisir leur terrain. Il s'agirait entre autres des USA, du Royaume-Uni, de l'URSS, de la Chine, de l'Inde, de l'Australie, peut-être du Canada. A eux seuls, ils auraient accaparé près des 3/4 de la superficie de l'enclave diplomatique, de sorte que l'on se demande ce qu'il resterait pour les autres missions. On va même jusqu'à craindre que le Pakistan soit obligé d'entamer le terrain en réserve pour satisfaire aux demandes des missions étrangères et n'hésite pas à réclamer un prix supérieur à celui qui a été fixé pour l'enclave diplomatique proprement dite, en prétextant que les nouveaux terrains nécessitent, du point de vue de l'amenée de l'eau et de l'électricité, des travaux plus coûteux.

*non
voir lettre 4.9.62*

5) Mon collègue autrichien m'a rendu visite il y a deux jours pour me faire part de ses préoccupations quant à Islamabad. Il a noté que trop souvent l'Autriche est considérée par les Pakistanais comme un pays communiste. Il préférerait donc que sa nouvelle ambassade ne soit pas précisément entourée par des représentations communistes. Il a déjà demandé à la Suède et au Japon si ces pays accepteraient le voisinage de l'Autriche. Il m'a formulé la même demande. J'y ai répondu par l'affirmative du moment que vous ne souhaitez

- 6 -

pas plus que l'Autriche une trop grande intimité avec les pays de l'Est. L'Ambassadeur Kolb s'en est montré très reconnaissant.

6) Pour conclure, je crois qu'il convient de procéder ainsi:

- a) attendre la réponse à notre note du 30 août 1962, qu'au besoin je rappellerai à l'attention des autorités pakistanaïses d'ici peu de temps;
- b) aller à Islamabad en compagnie de l'architecte suisse (qu'il y aurait - si ce n'était déjà fait - lieu de prévenir dès maintenant de cette mission, afin que je puisse m'entendre directement avec lui sur une date, le moment venu) qui s'occupe de la construction de notre ambassade à New - Delhi afin de reprendre contact avec la CDA et examiner sur place les parcelles de terrain encore disponibles;
- c) arrêter avec l'architecte la superficie dont nous aurons besoin et vous en faire aussitôt la proposition pour que vous autorisiez cette ambassade à verser les 10% prévus du prix global du terrain.

*c'est nous qui
décidons*

Une autre solution consisterait à verser sans attendre cette nouvelle visite des lieux les 10% correspondant à la superficie d'un acre. Cela renforcerait notre position vis-à-vis de la CDA et pourrait influencer plus favorablement la visite projetée sous lit b) ci-dessus.

Dans ma communication du 6 avril dernier, qui faisait suite à la visite à Karachi et Islamabad de Monsieur Frochaux, j'avais demandé que le chef de la Section du personnel - sauf inconvénient de sa part -

- 7 -

veuille bien me faire parvenir, pour le dossier de cette mission, son rapport sur sa visite à la nouvelle capitale du Pakistan.

Ce document me serait maintenant précieux. En outre, il me serait également utile d'avoir les copies des photographies prises sur les lieux par Monsieur Frochaux, ainsi que copie du plan que la CDA nous a remis le 4 avril dans ses bureaux à Islamabad.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Stroobman

✓ Annexes

Bulletin d'information no 2
(été 1962) de la CDA
Note du 30 août 1962 (double)